

AFPEC Écho

Édition exclusive pour les élèves du bac

Orientation et choix de poursuivre l'enseignement supérieur en France



Chers parents,

Cette capsule « Écho » est une édition spéciale, portant sur l'orientation après le bac.

Chaque année, près de la moitié des bacheliers issus des lycées français du monde choisissent d'intégrer l'enseignement supérieur français.

Pour vous permettre de faire votre choix, nous vous proposons cette édition spéciale sur les études en France. Destinée aux élèves qui préparent le baccalauréat français, et à leurs familles, elle associe la perspective de l'association et celle des anciens élèves du LFC.

Nos principaux points permettront de vous présenter les atouts du système d'enseignement supérieur français et de vous apporter toutes les informations nécessaires pour la poursuite des études de vos enfants en France.

L'équipe AFPEC

Références:

- Plateforme Parcoursup et le site internet du ministère de l'éducation nationale.

Le parcours des élèves

Afin de favoriser un parcours choisi et construit, fruit de choix réfléchis et positifs, l'élève est accompagné tout au long de sa scolarité du second degré pour élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Ce projet est un véritable parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Il est défini, sous la responsabilité du chef d'établissement et avec l'élève et ses parents, par les personnels éducatifs acteurs de l'orientation.

Qui sont les acteurs de l'orientation ?

Depuis la loi d'orientation sur l'Éducation de juillet 1989, l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur parcours d'information et d'orientation n'est plus seulement l'affaire de quelques spécialistes, mais bien de tous les membres de la communauté éducative, parents et partenaires du monde professionnel inclus : « Les élèves et les étudiants élaborent leur projet d'orientation, scolaire, universitaire et professionnel en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents ».

De nombreux textes officiels précisent les rôles et les missions de chaque acteur dans les processus d'orientation :

1- Chef d'établissement (Proviseur)

Responsable de l'organisation et du fonctionnement de son établissement, c'est un personnage clé en matière d'orientation. Le chef d'établissement rédige le volet orientation du projet d'établissement en s'appuyant sur les travaux réalisés en conseils pédagogiques. Il le soumet à l'approbation du conseil d'administration et en pilote la mise en œuvre tout au long de l'année. Il facilite le dialogue avec les élèves et les familles, préside les conseils de classe et arrête les décisions d'orientation à partir de l'avis des enseignants. Il reste chargé du suivi individuel des élèves durant l'année suivant leur sortie de l'établissement.

2- Conseiller principal d'éducation (CPE)

Chargé du suivi éducatif global de l'élève et possédant une bonne connaissance de l'organisation de l'établissement scolaire dans lequel il travaille, le conseiller principal d'éducation apporte naturellement sa contribution au parcours d'information et d'orientation de l'élève. En contact permanent avec les familles, il facilite le dialogue sur l'orientation.

Le professeur principal a une responsabilité particulière dans le suivi, l'information et la préparation de l'orientation des élèves. Il construit le dialogue avec les élèves en les recevant en entretiens personnalisés d'orientation en troisième, première et terminale.

Les parents jouent un rôle essentiel dans l'orientation de leurs enfants. Ils sont étroitement associés aux procédures et décisions aux différentes étapes du parcours scolaire.

3- Professeur principal

La fonction de professeur principal et son rôle en matière d'orientation ont été définis pour la première fois par la circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993 : « Le professeur principal a une responsabilité particulière dans le suivi, l'information et la préparation de l'orientation des élèves ». Le professeur principal est le premier interlocuteur des parents sur les questions d'orientation. Il construit le dialogue avec les élèves en les recevant en entretiens personnalisés d'orientation en troisième, 1^{ère} et terminale. Il coordonne les actions d'éducation à l'orientation au bénéfice de la classe dont il a la charge et anime des séquences spécifiques sur la connaissance de soi, des métiers et des formations.

4- Professeurs

Tous les enseignants sont concernés par l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur parcours d'information et d'orientation. Derrière chaque discipline se cachent de nombreuses formations et de nombreux métiers que les enseignants présentent à leurs élèves sur quelques séquences programmées dans l'année ou dans le cadre des forums des métiers et formations organisés dans leur lycée.

5- Personnel ressource en information et orientation (PRIO)

L'Agence demande à ce qu'un personnel ressource en information et orientation (PRIO) soit nommé dans chaque établissement du réseau. Le PRIO est un membre de l'équipe éducative, de préférence un professeur, chargé de la coordination des actions d'orientation à l'échelle de l'établissement, en concertation avec les professeurs principaux qui sont responsables de l'animation de celles-ci au sein de leur classe. Il est le référent et le relais auprès de l'équipe, des élèves et des familles et l'interlocuteur privilégié des conseillers en orientation et enseignement supérieur de l'AEFE pour tout ce qui relève de l'information et de l'orientation des élèves de l'établissement. Il vient en appui des professeurs principaux dans la conduite des entretiens personnalisés d'orientation mais n'a pas vocation à se substituer à ceux-ci dans cet exercice.

6- Professeur documentaliste

Le professeur documentaliste travaille en collaboration avec le PRIO, les enseignants de toutes les disciplines (professeurs principaux notamment) et les conseillers d'orientation pour guider les élèves dans leurs recherches d'informations et travaux d'exploitation documentaire sur l'orientation. Avec le PRIO, il veille à la mise à jour des ressources physiques, numériques et multimédia sur les métiers et formations de l'espace orientation (ou « kiosque » ONISEP) du centre de connaissances et de culture (CCC), un espace animé proposant des actualités régulières et accueillant les élèves pour des séquences pédagogiques en orientation.

7- Parents d'élèves

Les parents jouent un rôle essentiel dans l'orientation de leurs enfants. Ils sont étroitement associés aux procédures et décisions aux différentes étapes du parcours scolaire. En tant que membres de la communauté éducative, ils sont invités à témoigner de leurs expériences professionnelles et étudiantes dans les établissements du réseau, notamment à l'occasion des forums des métiers et des formations. Ils ont un droit de regard sur la manière dont l'établissement accompagne leur enfant en information et orientation.

Apprendre à s'orienter

La capacité à s'orienter dépend de savoirs et de compétences acquises dans trois domaines :

- La connaissance de soi.
- La connaissance des formations.
- La connaissance des métiers, du monde économique et professionnel.

Cette acquisition se développe sur le long terme et dans la continuité durant toutes les années de collège et de lycée dans plusieurs cadres :

- Les activités en classe.
- Les entretiens individualisés.
- Les événements et manifestations associant des partenaires du monde économique et professionnel (stages, visites, forums...).

Orientation après la 3^e

L'année de troisième est l'année du diplôme national du brevet (DNB), une année de bilan des compétences acquises tout au long de la scolarité au collège, mais aussi de questionnement sur son projet d'études.

Préparer son choix d'orientation

Un entretien avec le professeur principal, ainsi qu'avec la personne en charge de l'aide à l'orientation dans l'établissement pourra aider dans cette démarche. Le dialogue avec la famille et les proches participe également à la construction des choix. C'est l'échange autour de cette question qui va enrichir les projets !

Orientation après la 2^{nde}

L'année de seconde au lycée est une année importante dans l'orientation, celle du choix de son baccalauréat.

S'orienter, choisir sa voie, construire son parcours, est aujourd'hui une compétence nécessaire tout au long de la vie.

Dès les premières classes du collège, les programmes d'enseignement intègrent l'acquisition de cette compétence dans leurs objectifs.

Un temps dédié à l'orientation (d'une durée indicative de 54 h annuelles) est institué afin d'accompagner les élèves dans leur projet d'orientation.

En classe de seconde, ce temps permet aux élèves d'effectuer leur choix de disciplines de spécialité selon leurs goûts, leurs envies et leur projet d'études.

En classe de 1^{ère} et de terminale, ce temps permet aux élèves d'affiner leur projet pour l'enseignement supérieur.

Deux semaines de l'orientation sont organisées au sein des établissements. Ces semaines de l'orientation peuvent être l'occasion :

- d'échanger avec les professeurs et les équipes pédagogiques du lycée sur les métiers et les études,
- mieux connaître les filières de l'enseignement supérieur en rencontrant des étudiants, des enseignants et d'autres acteurs,
- découvrir des métiers et des filières professionnelles en rencontrant certains de leurs acteurs,
- être informé de tous les moyens à disposition pour concevoir le projet professionnel.

Vous préparez le baccalauréat français à l'étranger ?

Les établissements d'enseignement supérieur en France constituent la poursuite naturelle de vos études. Les filières de l'enseignement supérieur français se distinguent par la possibilité de construire un parcours de formation riche et personnalisé.

Ses atouts ?

Diversité et qualité de l'offre de formation, tradition d'excellence, ouverture européenne et internationale, souplesse et flexibilité des parcours, inscription simplifiée, reconnaissance scientifique et professionnelle des diplômes et de la recherche.

La France offre aux 17.400 bacheliers, issus des lycées français à l'étranger, l'opportunité de valoriser une expérience interculturelle dans un des meilleurs systèmes d'enseignement supérieur au monde.

70% de ces bacheliers sollicitent une admission dans l'enseignement supérieur français, dont 62% à travers la plateforme Parcoursup.

Le français est la langue de travail de l'Union Européenne et la langue officielle de 32 pays répartis sur les 5 continents.

Langue d'enseignement de plus de 80 millions d'individus, répartis sur 36 pays et territoires, c'est une langue étrangère apprise par plus de 50 millions de personnes. Elle vient en 4^e position des langues utilisées sur Internet.

La France est aussi le quatrième pays au monde (et le 1^{er} pays francophone) attirant le plus d'étudiants étrangers, avec plus de 300.000 jeunes internationaux ayant choisi l'Hexagone pour continuer leurs études. Selon un baromètre TNS Sofres pour Campus France, 9 étudiants sur 10 recommandent la France comme lieu d'études.

La France bénéficie d'une tradition de recherche et d'innovation scientifique et technologique à laquelle elle doit ses performances dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les agro biosciences, les biotechnologies, la santé et les mathématiques.

Les résultats aux palmarès internationaux en témoignent :

2^e rang mondial pour le nombre de médailles Fields.

4^e rang mondial pour le nombre de prix Nobel.

La France se situe au 6^e rang mondial pour le dépôt des brevets internationaux et au 2^e rang européen et 4^e rang mondial pour le dépôt de brevets européens.

La France donne une offre riche et importante, diversifiée et adaptée à tous les profils :

80 universités, plus de 200 écoles d'ingénieur, 150 écoles de commerce et management, 120 établissements d'enseignement supérieur publics proposant des formations artistiques, 110 instituts universitaires de technologie, 22 écoles d'architecture, auxquelles s'ajoutent 3000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design, proposent une grande diversité de cursus adaptée à tous les parcours.

Les étudiants étrangers représentent aujourd'hui 13% de la population des étudiants inscrits en France.

Diversité des institutions et des voies de formation

En France, on peut étudier dans différentes structures :

- en université, avec un parcours LMD (licence, master, doctorat),
- en institut technologique, au sein des universités, où l'on prépare en trois ans un bachelor universitaire de technologie (BUT) [qui remplacent les ex-diplômes universitaires de technologie (DUT)]
- en lycée,
 - en classes préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), dites couramment "prépa", où l'on prépare les concours d'entrée aux Grandes Écoles économiques et commerciales, littéraires et scientifiques,
 - en formation professionnelle (formation en deux ou trois ans), notamment pour préparer un brevet de technicien supérieur (BTS),
- en Grande École (écoles normales supérieures ou "ENS", écoles d'ingénieur, écoles de commerce et de management, écoles d'art, vétérinaires ou militaires) ou instituts d'études politiques,
- en école spécialisée.

La réforme du bac 2021

Les grands points de la réforme

Il n'y a plus de série en voie générale mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Le baccalauréat 2021 repose pour une part sur un contrôle continu (appelé E3C) et pour une autre part sur des épreuves terminales.

L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera en fin de 1^{ère}.

En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité ont lieu au printemps et deux épreuves se déroulent en juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de 1^{ère} et terminale (cycle terminal).

Le contrôle continu (E3C) est composé d'évaluations communes organisées pendant le cycle terminal.

En raison de la crise sanitaire, les évaluations communes de 1^{ère} et terminale de l'année scolaire 2020-2021 sont annulées et les notes correspondantes remplacées par les moyennes des bulletins scolaires.

4 Principes

- Le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20.
- Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note de plancher.
- Le système de compensation et de mentions est maintenu.
- L'oral de rattrapage est maintenu en tant que seconde chance.

Une nouvelle organisation des enseignements

L'organisation du lycée général et technologique, comme les programmes d'enseignements, a évolué pour préparer au nouveau baccalauréat. Il n'y a plus de série en voie générale mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Le lycée offre plusieurs types d'enseignements :

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.
- Des disciplines de spécialité choisies par l'élève et s'accroissant entre la 1^{ère} et la terminale (trois disciplines en classe de 1^{ère} puis deux en terminale parmi les trois suivies en 1^{ère}). Ces disciplines bénéficient d'horaires significatifs permettant de proposer des programmes ambitieux et de donner du temps aux élèves pour les apprentissages. Des enseignements facultatifs permettront, en outre, à l'élève de compléter son parcours.
- Des enseignements nouveaux permettent aux élèves de partager une culture scientifique, d'apprendre à coder et de comprendre les grands défis du monde contemporain.
- Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves sont accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, etc.).
- La voie technologique conserve son organisation en séries. Des ajustements seront apportés pour proposer un socle de culture commune articulé avec les enseignements de spécialité et l'aide à l'orientation.

Les programmes d'enseignement ont été revus pour les classes de 1^{ère} et de terminale, dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'enseignement supérieur.



La plateforme Parcoursup

Parcoursup est la plateforme nationale d'admission en première année de l'enseignement supérieur en France.

Cette plateforme permet :

- De trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur.
- De saisir ses vœux, de centraliser tous ses dossiers.
- De recevoir et de répondre aux propositions d'admission des établissements.

Parcoursup regroupe l'intégralité des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur reconnues par l'État :

- 1- Des formations sélectives : CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles), BTS, DUT, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, IFSI (instituts de formation en soins infirmiers), EFTS (établissements de formation en travail social), etc.
- 2- Des formations non – sélectives : Licences et les parcours d'accès aux études de santé (PASS et licence avec option "accès santé")

Accompagnement Parcoursup pour 2020-2021

Vous retrouverez dans cette rubrique le dispositif 2020 – 2021 pour accompagner les élèves de terminale dans leurs candidatures sur Parcoursup.

Au sein de chaque formation, une commission d'examen des vœux, composée généralement du référent pédagogique de la formation et de professeurs, est chargée de définir les modalités et les critères d'examen des candidatures. Elle se réunit pour analyser et classer les candidatures à partir de ces critères.

Sur Parcoursup, à compter du 21 décembre 2020, je peux consulter dans chaque fiche de formation, les critères généraux d'examen des vœux définis par la formation (résultats académiques, motivation, compétences et savoir-faire), ainsi que les éléments pris en compte pour l'examen de ma candidature (bulletins scolaires, fiche Avenir...).

Certaines formations organisent également des concours sous la forme d'épreuves écrites et/ou orales. Dans ce cas, les modalités et le calendrier de ces épreuves sont indiqués sur la fiche de formation Parcoursup.

Les dates à retenir / campagne d'inscription

Les dates de campagne 2020 – 2021 ont déjà été publiées par le ministère de l'éducation nationale :

- 21 décembre 2020 → ouverture du site www.Parcoursup.fr 2021 : Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure / Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2021. Plus de 17.000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage. Pour chaque formation, une fiche de présentation détaille les enseignements proposés, les compétences et les connaissances attendues, des conseils pour les lycéens, les critères généraux d'examen des vœux, les possibilités de poursuite d'étude, les débouchés professionnels et les éventuels frais de formation...
- du 20 janvier 2021 au 11 mars 2021, je m'inscris sur la plateforme pour créer mon dossier, et je formule mes vœux: jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.
- 8 Avril 2021, date limite pour finaliser mon dossier et confirmer mes vœux.
- 27 mai 2021, début de la phase d'admission principale: Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées / Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu / Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

- 16 juin 2021, la phase d'admission complémentaire est ouverte: Je peux participer à la phase complémentaire et formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.
- du 29 juin au 1er juillet 2021, point d'étape : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte à mon dossier pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.
- 6 juillet 2021, résultats du baccalauréat. Après les résultats du baccalauréat, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription administrative auprès de l'établissement que j'ai choisi, selon les modalités précisées dans mon dossier.
- 14 juillet 2021, les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.
- 16 juillet 2021, dernier jour pour accepter une proposition d'admission.

À partir du 2 juillet, je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

Une démarche simplifiée à travers Parcoursup

La plateforme Parcoursup permet de :

- créer votre dossier de préinscription.
- trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur : à chaque fois que vous sélectionnez une formation, ses caractéristiques s'affichent, notamment les connaissances et compétences attendues, le nombre de places disponibles, les critères généraux d'examen des dossiers.
- saisir vos vœux de poursuite d'études sans les classer et de compléter votre dossier avec les éléments demandés par les formations que vous avez choisies.
- confirmer vos vœux pour qu'ils puissent être examinés par les formations que vous avez choisies.
- recevoir des propositions d'admission des formations et d'y répondre dans les délais indiqués.

Des informations pour vous éclairer dans vos choix

Pour chaque formation, vous trouverez dans Parcoursup :

- une description précise concernant l'organisation des enseignements, les parcours de réussite proposés, les taux de réussite, les débouchés, le nombre de places disponibles, des informations pour les candidats en situation de handicap, les taux minimum de boursiers applicables l'année précédente, etc.
- les attendus : les connaissances et compétences nécessaires pour réussir.
- les critères généraux d'examen des vœux.
- les dates des journées portes ouvertes ou des journées ou semaines d'immersion organisées par les établissements qui vous intéressent.
- des contacts pour échanger avec un responsable pédagogique, un référent handicap ou un étudiant ambassadeur de la formation demandée.

La nouveauté dans Parcoursup 2021

Pour son édition 2021, plusieurs nouvelles formations rejoignent Parcoursup. Mais la grande nouveauté sera la prise en compte de la réforme du bac.

Cette année, il s'agira de présenter un dossier plus complet. Cela changera uniquement la prise en compte des candidatures des bacheliers généraux et technologiques. Concrètement, ils présenteront sur Parcoursup un dossier plus complet que leurs prédécesseurs, avec plus d'indications sur leurs notes du bac.

En plus des moyennes des bulletins scolaires, les notes des évaluations communes seront en effet renseignées avec les candidatures. Les notes des épreuves finales de spécialités, prévues en mars 2021, doivent également figurer dans les dossiers des candidats.

Toutefois, en raison de la pandémie de Covid – 19, plusieurs évaluations vont être annulées.

Dans une lettre du proviseur en décembre, et conformément aux directives du ministère de l'éducation nationale en France, le LFC a annoncé que les trois évaluations communes de 1^{ère} et de terminale seront supprimées cette année, et remplacées par les moyennes des bulletins scolaires en histoire – géo, langues vivantes, l'enseignement scientifique et l'enseignement de spécialité. Deux sujets seront au choix pour les épreuves d'enseignement de spécialité en terminale (mars 2021). Les attendus pédagogiques de chaque discipline seront communiqués aux élèves, et les correcteurs suivront des grilles d'évaluations précises pour chaque sujet.

Pour les candidats qui n'auront pas pu se rendre aux épreuves de spécialité du mois de mars 2021 pour cause de force majeure, les épreuves de remplacement auront lieu en juin 2021.

Tous ces changements n'auront pas d'impact sur le principe essentiel de Parcoursup : toutes vos notes reçues entre la rentrée en 1^{ère} et la finalisation de votre dossier seront renseignées dans votre dossier de candidature.

A ce jour, ces adaptations sont les seules prévues par le ministère de l'éducation nationale en France. Le contrôle continu (E3C) reste à 40% et les épreuves finales à 60% de la note finale du bac.

Oui, **les épreuves finales** constituent 60% de la note finale. Selon le ministère de l'éducation nationale, chaque lycéen présente une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de 1^{ère}. En classe de terminale, il présente quatre épreuves finales :

- Deux épreuves écrites sur les enseignements de spécialité choisis par le candidat.
- Une épreuve écrite de philosophie : pour tous, ce choix correspond à une tradition française et à la nécessité de conforter l'esprit critique dans la formation des jeunes générations.
- Un oral d'une durée de 20 minutes préparé tout au long du cycle terminal : savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. Parce que l'aisance à l'oral constitue un marqueur social, il convient justement d'offrir à tous les élèves l'acquisition de cette compétence. L'épreuve orale repose sur la présentation d'un projet préparé dès la classe de 1^{ère} par l'élève.

Cet oral se déroule en deux parties : la présentation du projet, adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par l'élève et un échange à partir de ce projet permettant d'évaluer la capacité de l'élève à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques. Le jury est composé de deux professeurs.

Concernant **le contrôle continu (appelé E3C)**, il constitue 40% de la note finale et repose sur des évaluations communes organisées au cours des années de 1^{ère} et de terminale.

Ces évaluations communes ont lieu aux 2^e et 3^e trimestres de l'année de 1^{ère}, puis au 3^e trimestre de l'année de terminale. L'organisation relèvera de chaque établissement (Cette année, les trois évaluations communes de 1^{ère} et de terminale seront supprimées à cause de la situation sanitaire).

D'une manière générale, pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires, une "banque nationale numérique de sujets" est mise en place, les copies anonymes sont corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Une harmonisation est assurée.

Parmi les 40%, une proportion de 10% est comptée par la **moyenne annuelle figurant dans le livret scolaire en 1^{ère} et en terminale** : coefficient 5 pour la moyenne annuelle de l'année de 1^{ère} et coefficient 5 pour la moyenne annuelle de l'année de terminale.

Harmonisation des évaluations du cycle terminal au LFC

Dans une lettre du proviseur-adjoint en décembre, le LFC a annoncé que plusieurs éléments d'harmonisation sont envisageables cette année, en s'appuyant sur une politique d'établissement : Organisation d'un devoir commun de 2 heures pour chaque trimestre en histoire / enseignement scientifique ; organisation d'un devoir commun de 2 heures en mai pour la spécialité abandonnée en fin de 1^{ère} ; les langues vivantes évaluent déjà dans le cadre des EC.

Pour la première épreuve (janvier pour la première épreuve de 1^{ère}), il est proposé de mettre des coefficients 1 ou 2 ; pour les épreuves suivantes l'évaluation aura un coefficient 3.

Pour les épreuves de sciences, nous aurons coefficient 1 pour les TP, 2 pour les contrôles de connaissance et 3 pour les devoirs communs.

Enfin, la lettre du proviseur-adjoint a rappelé que dans le cadre du contrôle continu, tout devoir non effectué donnera lieu à un rattrapage obligatoire, dès le retour de l'élève (**À suivre ...**).

Aménagements pour les élèves en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'aménagements des conditions d'examen doivent en faire la demande conformément aux articles du Code de l'éducation, à l'aide du formulaire correspondant publié sur le site internet de l'éducation nationale en France.

La demande d'aménagements d'examen peut être accompagnée d'informations médicales sous pli confidentiel, ainsi que d'éléments pédagogiques qui permettent d'évaluer les besoins éducatifs particuliers du candidat et de mettre en évidence ses besoins d'aménagements.

Quelques conseils d'anciens élèves

1- N'attendez pas la dernière minute pour élaborer votre projet d'orientation :

Commencez à vous renseigner le plus tôt possible pour obtenir le maximum d'informations sur les formations qui vous intéressent : contenu, organisation des enseignements, connaissances et compétences attendues, critères généraux d'examen des vœux, qui seront pris en compte pour l'examen de votre dossier, possibilités de poursuite d'études et débouchés professionnels...

Ce sont des informations essentielles à connaître avant de faire vos choix de formations.

2- Parlez régulièrement de vos choix d'orientation avec vos professeurs principaux :

Ils suivent votre scolarité de près, vous connaissent bien et pourront donc répondre à vos interrogations, lever vos doutes et vous éclairer dans vos choix.

Les équipes pédagogiques vous accompagnent aussi dans l'élaboration de votre projet d'orientation aux côtés de votre professeur principal, par le biais d'entretiens individuels et d'interventions collectives.

3- Ouvrez vos horizons et informez-vous sur les débouchés de formation :

Renseignez-vous aussi sur les secteurs qui recrutent. De nouvelles formations d'avenir existent pour s'adapter au monde professionnel qui évolue très vite.

Ne vous limitez pas à ce que vous connaissez déjà, profitez de toutes les opportunités pour découvrir de nouveaux secteurs.

4- Assistez aux semaines de l'orientation de l'AEFE et les grands rendez-vous à suivre en ligne :

Ces réunions contribuent à éclairer les élèves avant la période des vœux d'orientation, ainsi qu'à échanger sur les métiers et les études, se renseigner sur les filières de l'enseignement supérieur, et aussi être informé de tous les moyens à disposition pour concevoir son projet de formation.

5- Renseignez-vous sur les compétences et les connaissances attendues :

Cela vous permettra d'identifier la ou les formations qui vous correspondent le mieux.

Les connaissances et les compétences attendues sont indiquées dans chaque fiche de formation sur Parcoursup.

Sachez aussi que plusieurs types de formations peuvent mener au même métier, n'hésitez donc pas à élargir vos recherches pour atteindre votre objectif.

6- Ne vous limitez pas à un endroit particulier :

De nombreuses formations peuvent vous intéresser partout en France : la carte des formations Parcoursup vous permet d'effectuer vos recherches de formations par zone géographique.

Renseignez-vous également sur les aides financières que vous pouvez obtenir ou les solutions pour le logement.

Quelques questions de parents qui ont été répondues par les agents de l'AEFE

Est-ce que le fait qu'il y ait un nouveau bac dévalorise « l'ancien » bac qu'ont obtenu de très nombreux anciens élèves du réseau scolaire mondial ?

Absolument pas. Le baccalauréat, quelle que soit la session à laquelle il a été obtenu, conserve la même valeur. Ce diplôme, qui est l'un des éléments emblématiques du système éducatif français, valide la fin des études secondaires et ouvre l'accès à l'enseignement supérieur. Son évolution est le signe d'une dynamique du système éducatif français en prise avec un monde qui change.

Quels sont les enseignements de spécialité proposés ?

Dans la voie générale, 11 enseignements de spécialité se déclinent dans des domaines divers, et peuvent être assemblés sans enfermer les élèves dans des parcours verrouillés. Leurs combinaisons doivent leur ouvrir des horizons variés :

- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.
- Humanités, littérature et philosophie.
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais, allemand ou espagnol).
- Mathématiques.
- Physique-chimie.
- Sciences de la vie et de la Terre (SVT).
- Sciences économiques et sociales.
- Science de l'ingénieur.
- Arts (cinéma-audiovisuel, histoire des arts, théâtre, musique, arts du cirque, danse ou arts plastiques).
- Numérique et sciences informatiques.
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec).

Attention, tous les établissements ne proposent pas l'ensemble des enseignements de spécialité. Dans le réseau à l'étranger, ces enseignements font l'objet d'une homologation annuelle par le ministère de l'éducation nationale française.

Pour les séries technologiques, les enseignements de spécialité sont prédéterminés. Dans le réseau AEFE, la voie technologique est très peu représentée.

Comment choisir ses enseignements de spécialité ?

À la fin de la seconde, les élèves choisissent trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en 1^{ère}. Lors du conseil de classe du second trimestre de 1^{ère}, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux enseignements de spécialité qu'ils approfondiront en classe de terminale.

Peut-on changer d'enseignement de spécialité en cours d'année si on s'aperçoit que l'on préférerait une autre spécialité ?

Le choix des enseignements de spécialité est progressivement mûri, l'élève étant accompagné par l'équipe éducative, notamment dans le cadre de son parcours Avenir (l'objectif du parcours Avenir étant d'aider les élèves à construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant la préparation de l'après-bac). Dès le deuxième trimestre de l'année de 2^{nde}, les élèves et les familles formulent, sur la fiche dialogue, des vœux sur lesquels le conseil de classe exprime des recommandations. Au troisième trimestre, le dialogue se poursuit pour aboutir en fin d'année à des choix définitifs.

Des circonstances particulières peuvent toutefois conduire l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique, à revoir ses choix en cours ou en fin de 1^{ère}. Ces circonstances sont appréciées localement, et ne se conçoivent qu'à titre exceptionnel.

Sur quoi portent les épreuves communes de contrôle continu (E3C) ?

Cette année, les trois évaluations communes de 1^{ère} et de terminale seront supprimées à cause de la situation sanitaire.

Dans une lettre du proviseur-adjoint en décembre, le LFC a annoncé que plusieurs éléments d'harmonisation sont envisageables cette année, en s'appuyant sur une politique d'établissement : Organisation d'un devoir commun de 2 heures pour chaque trimestre en histoire / enseignement scientifique ; organisation d'un devoir commun de 2 heures en mai pour la spécialité abandonnée en fin de 1^{ère} ; les langues vivantes évaluent déjà dans le cadre des EC.

Généralement, les E3C, qui comptent pour 40% de la note finale du baccalauréat, portent sur la spécialité suivie en 1^{ère} mais non gardée en terminale et sur les enseignements communs suivants :

- histoire-géographie.
- langue vivante A.
- langue vivante B.
- enseignement scientifique dans la voie générale ou mathématiques dans la voie technologique.
- L'éducation physique et sportive (EPS) reste évaluée comme précédemment tout au long de l'année de terminale.
- Une proportion de 10% est comptée par la moyenne annuelle figurant dans le livret scolaire en 1^{ère} et en terminale : coefficient 5 pour la moyenne annuelle de l'année de 1^{ère} et coefficient 5 pour la moyenne annuelle de l'année de terminale.

Quelles sont les épreuves finales comptant pour 60% dans la note du baccalauréat ?

Les épreuves finales sont :

- français, en fin de l'année de 1^{ère}, écrit et oral.
- écrits dans les deux enseignements de spécialité, au cours de l'année de terminale.
- écrit de philosophie, en fin de l'année de terminale.
- épreuve orale terminale (dite « Grand Oral »), en fin de l'année de terminale.

En quoi consiste l'épreuve orale finale ?

Selon le ministère de l'éducation nationale, la nouvelle épreuve d'oral finale dure 20 minutes et comprend un exposé de présentation d'un projet préparé en 1^{ère} et terminale en lien avec les enseignements de spécialité suivis, ainsi qu'un échange avec le jury.

Quelle note finale minimale faut-il obtenir pour avoir le baccalauréat « du premier coup » ? ou pour se présenter au rattrapage ?

Pour avoir le bac, il faut une moyenne générale de 10/20 au minimum. Il n'y a pas de notes éliminatoires.

Un élève ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage qui consistent en deux oraux choisis par l'élève parmi les quatre disciplines pour lesquelles il y a des épreuves finales écrites (français, philosophie et les deux enseignements de spécialité).

Est-ce que le système des mentions est conservé ?

Oui :

- Mention assez bien : entre 12 et 14/20 de moyenne générale.
- Mention bien : entre 14 et 16/20.
- Mention très bien : 16/20 et plus.

Il n'est pas possible d'obtenir une mention au rattrapage.

A red rectangular banner with the text "Spécial Bac" in white, slanted slightly upwards from left to right.

L'équipe AFPEC souhaite à l'ensemble des élèves du LFC, en secondaire et en primaire, une excellente année scolaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter, et à consulter les articles de l'AEFE concernant l'orientation post-bac.

Cette capsule « Écho » est rédigée par le secrétariat de l'AFPEC, et exclusivement dédiée aux lycéens du LFC.